



VILLE DE GARCHES  
HAUTS-DE-SEINE  
AB/18122020

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE **ARRÊTÉ**  
ARRIVÉ LE **CONCERNANT LE CADASTRE**

28 DEC. 2020

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

Le Maire de la commune de Garches,

**VU** la loi 2015-1786 de finances rectificative du 29 décembre 2015 et notamment l'article 51,

**VU** la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères,

**VU** le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre,

**VU** l'arrêté ministériel du 22 septembre 2017 fixant la durée de mise à disposition des résultats des travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral dans chaque commune,

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 août 2019 fixant l'ouverture des travaux géométriques du plan cadastral informatisé dans le département des Hauts-de-Seine,

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires fonciers non bâtis peuvent être amenés à effectuer des observations sur le plan adapté géométriquement,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de la commune de Garches sont informés que les résultats des travaux d'adaptation du cadastre sont mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Article 2 :**

Les propriétaires fonciers (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le site [www.rpcu.cadastre.gouv.fr](http://www.rpcu.cadastre.gouv.fr)  
Le plan adapté géométriquement sera également disponible dans le centre des impôts foncier de Nanterre en libre accès sur un ordinateur dédié.

**Article 3 :**

Conformément à l'arrêté ministériel du 22/09/2017, la durée de la mise à disposition du plan adapté géométriquement est de deux mois pour la commune de Garches.

Durant cette période, les propriétaires fonciers pourront utilement faire parvenir aux centres des impôts fonciers territorialement compétents, leurs observations sur le plan adapté géométriquement.

Fait à Garches, le

23 DEC. 2020

  
**Jeanne BECART**  
Maire de Garches  
Conseillère départementale  
des Hauts-de-Seine

